

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Prépar'PAC

Profitez de l'hiver pour préparer votre déclaration PAC 2024

Préparez sereinement votre déclaration PAC, en anticipant les ajustements éventuels d'assolement pour l'accès à l'éco-régime et le respect de la conditionnalité.

Prenez RENDEZ-VOUS dès maintenant
avec votre chambre d'agriculture

 Par téléphone au 04 74 45 47 54



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
AIN

PREPAR'PAC 2024

En préparant l'assolement afin de vérifier l'accès à l'éco-régime et le respect des règles de conditionnalité entre novembre et fin février (avant la date du 1er mars de mise en place de jachère), vous disposez encore de temps pour réajuster vos choix et faire évoluer votre assolement.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- A partir de votre assolement prévisionnel, nos conseillers calculent votre accès à l'éco-régime et vérifient le respect des critères Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE).
- **ATTENTION** : la «dérogation Ukraine» active en 2023 n'est à ce jour pas reconduite en 2024.
- Remise d'un document reprenant votre assolement et une synthèse BCAE8 + accès à l'éco-régime.

MODALITES

- Rendez-vous individuel avec un(e) conseiller(e) PAC
- 4 sites : Bourg en Bresse, Valserhône, Belley ou Villars les Dombes.
- Tarification forfaitaire de base : 141 euros HT.

LES AVANTAGES

- Gain de temps lors de votre déclaration PAC 2024
- Votre assolement enregistré sur Mes Parcelles sera transféré directement sur Télépac.

Chambre d'agriculture de l'Ain
4, Avenue du Champ de Foire, BP 84
01003 Bourg-en-Bresse
04 74 45 47 54 - conseil.entreprise@ain.chambagri.fr

www.ain.chambre-agriculture.fr



Modalités et conditions de vente sur demande.
Selon données fournies par vos soins et sous votre entière responsabilité.



Octobre 2023

